

Extrait du procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Convocation du
31 octobre 2023

Séance du 6 novembre 2023

Sous la présidence de Monsieur Joseph SAUM, Maire

Conseillers désignés : 19

Conseillers en fonction : 19

Conseillers présents : 15

Conseillers absents : 4
dont 4 avec procuration

Sont présents : BORD Christophe, BOUTAHRI Hassan, BUHLER Jeannot, DUDENHOEFFER Hervé, FILALI Farida, FRISON Virginie, GABRIEL Helena, HOFFMANN Fabrice, HOLDERITH-PALAU Sandrine, HUSSON Christiane, LAGHI Séverine, MODERY Daniel, NUNES Nathalie, SAUM Joseph, STOLZ Jean-Luc.

Sont absents : HEMMERLE Marie avec procuration à GABRIEL Helena, KOENSGEN Pascal avec procuration à BUHLER Jeannot, LATIF Nathalie avec procuration à MODERY Daniel, SCHEURER Gilles avec procuration à HOLDERITH-PALAU Sandrine.

Délibération 2023/107 : Chasse : adjudication

8.8 Environnement

Par délibération du 25 septembre 2023, la définition du lot de chasse (un lot unique d'une surface de 367ha 45a 65ca, comprenant une surface boisée de 2ha 84a 84ca) et son mode de location avaient été actés par le Conseil municipal.

Le mode de location en gré à gré n'a pas pu être validé, par conséquent, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la mise en location du lot de chasse par adjudication. Il est proposé de fixer la mise à prix à 5 000 €.

Il est proposé d'intégrer comme clauses particulières qu'il est prévu pendant la durée de la location :

- La création d'un lotissement Hintermgebirg
- L'extension de la zone portuaire du Port

Le locataire ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce fait.

Le locataire s'engage à avoir un ou plusieurs gardes assermentés pour réguler les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD). Le locataire aura également en charge la gestion cynégétique de la réserve naturelle du Woerr en lien avec la CEA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise en location du lot de chasse par adjudication et fixe la mise à prix à 5000 €.

Adopté à l'unanimité par 19 voix pour dont 4 procurations.

Le Maire,

La secrétaire

Joseph SAUM

Stéphanie FISCHER

Acte rendu exécutoire
après réception en sous-préfecture le
et publication ou notification le